



Bulletin d'inscription saison 2025-2026 à la Natation Artistique pour Tous 65 - NAT65

*Cette fiche
n'est pas à
joindre au
dossier*

Les activités débutent en septembre et se terminent fin juin.

Toute nouvelle inscription, peut importe l'âge du futur adhérent, dépend de l'acceptation de l'adhérent(e) par les entraîneurs et le bureau. En effet, un test d'entrée est nécessaire, afin d'évaluer le niveau de natation mais aussi d'endurance et de souplesse.

La COTISATION est ANNUELLE et ne pourra faire l'objet d'AUCUN remboursement après période d'essais terminées (du 17/09/25 au 01/10/25)

Ce dossier contient les documents d'informations suivants :

(À ne pas rendre avec le dossier)

- Planning des entraînements (susceptibles d'évoluer en septembre) *page 2*
- Tarifs cotisations et équipements pour les entraînements *page 3*
- Covoiturez près de chez vous *page 3*

Toutes les réponses à vos questions sur notre site internet : www.NAT65.fr

ou par mail : natartistique.lourdes@gmail.com

Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT pour toute inscription :

(Seuls les dossiers complets seront acceptés)

- Fiche de renseignements dûment remplie.
- 1 photo d'identité à joindre sur le dossier (nouvelle inscription à la NAT65 seulement)
- Fiche de cotisation
- 1 RIB pour bénéficier du remboursement si aide aux coupons sport ANCV ou Pass'Sport (si concerné)*
- Document d'assurance complémentaire I.A. Sport+ FFN + chèque (si concerné) *page 16 & 17*
- Fiche de droit à l'image + covoiturage
- Fiche d'autorisation d'opérer, de soins et de santé
- 1 certificat médical autorisant la pratique de la natation artistique en loisir et en compétition*
- Questionnaire de santé FFN *page 13,14 & 15*
- Règlement intérieur **lu et signé**

**ces documents peuvent être remis ultérieurement. Merci de ne pas trop tarder à nous le transmettre, sous peine de ne pas pouvoir assister aux entraînements*



ENTRAINEMENTS 2025-2026



*chaque entrainement est obligatoire,

du covoiturage est proposé au départ de Tarbes et alentours

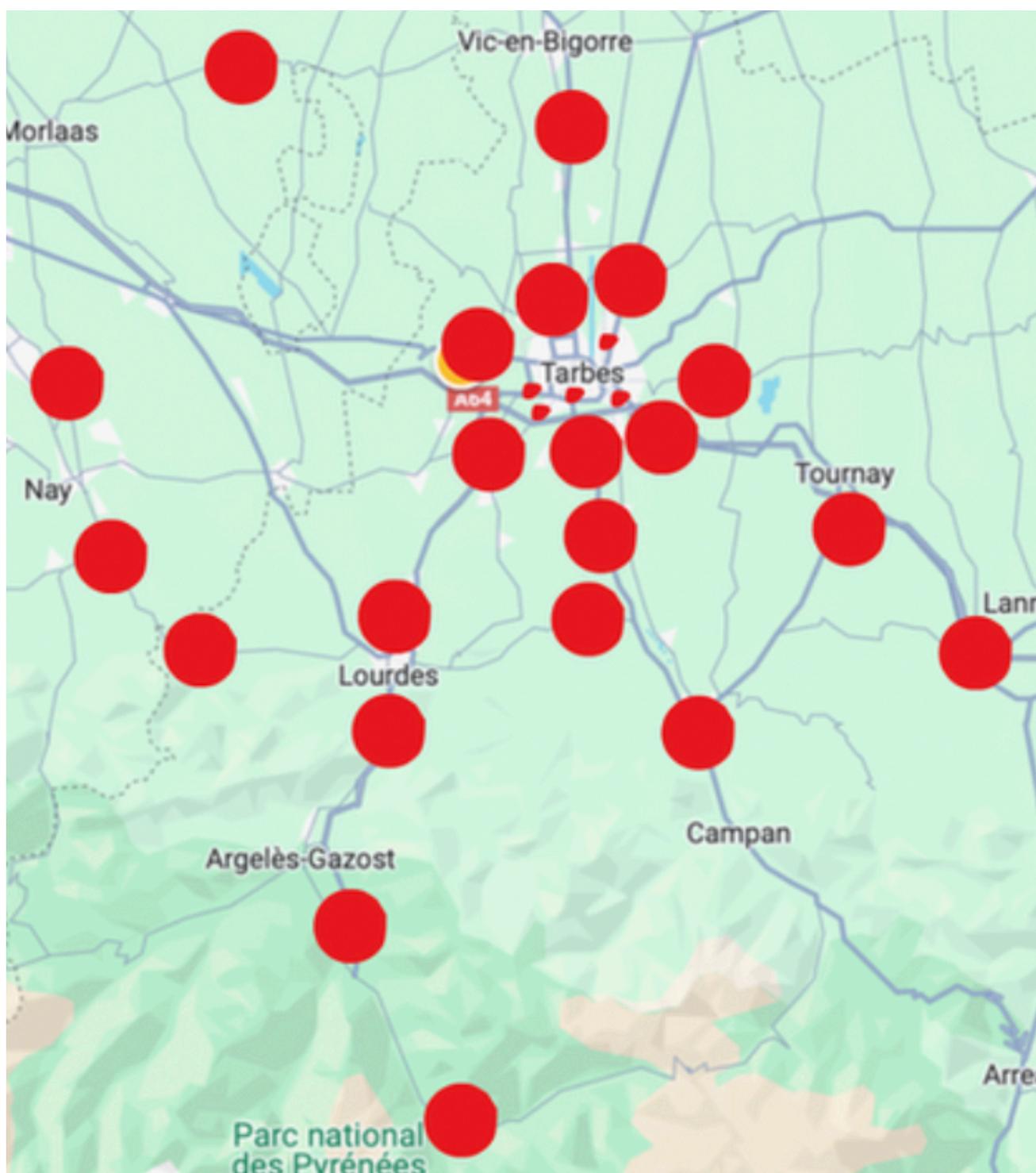
le transport gymnase jusqu'à la piscine est fait par les entraineurs et parents présents

	Mercredi* Gymnase Lapacca Lourdes	Mercredi* Piscine de Lourdes	Samedi* Piscine de Lourdes
Baby Synchro			13h - 14h
Poussines (2016-2017)	16h - 18h		13h-14h30
Avenir 1 (2014 → 2017)	16h-18h	18h45-19h30	13h-14h30
Avenir 2 (2013-2014)	16h-18h		13h-14h30
Jeunes (2010 → 2012)	16h-18h	19h-20h30	13h-14h30
Ados (2008 → 2011)		19h-20h30	13h-14h30
Adultes débutants		19h-20h30	13h-14h30
Adultes confirmés (coachs)		20h30- 21h	14h30-15h15

Le club encourage le covoiturage entre familles, entraîneurs et nageur-euses pour faciliter les trajets jusqu'aux entraînements. C'est une solution pratique, économique et conviviale.

💡 Cette carte des adhérents est mise à disposition pour repérer facilement les familles proches de chez vous.

📱 Un groupe WhatsApp dédié au covoiturage est également proposé pour organiser les trajets simplement.





Quelques informations

Cette fiche n'est pas à joindre au dossier

✓ La cotisation comprends :

- 2 cours par semaines (SynchroFit + Natation Artistique) - hors Baby Synchro : 1 cour/semaines
- 2 galas de fin d'année minimum
- 1 sortie de fin d'année
- Licence Fédération Française de Natation
- L'inscription au Synchronat (si concerné(e))
- L'assurance individuelle de base
- 1 bonnet du club offert lors de l'inscription

✗ La cotisation ne comprends pas :

- Maillot(s) de galas et autres accessoires
- Participation aux stages vacances scolaires
- Déplacements/hébergements en compétitions (si concerné(e))
- L'assurance complémentaire I.A. Sport +
- Cours de natation supplémentaires (si besoin)
- Autres équipements (pincés nez, bonnets...)

Liste des équipements à prévoir pour les entrainements :

Natation artistique en piscine :

- maillot d'entraînement
- pincés nez*
- bonnet du club
- lunettes
- serviettes
- gourde
- short
- sac de piscine avec plusieurs serviettes de bain
- autres équipements personnels et demandé(s) par l'entraîneur

SynchroFit au gymnase (hors BabySynchro) :

- tenue de sport correcte (short ou legging ou jogging)
- PAS de pantalon en jean
- chaussures de sport
- gourde
- goûter
- tapis de gym si possible (*en fonction des exercices de la séance*)
- chaise inversée pour celles qui en ont une - *non obligatoire*
- autres équipements spécifiques demandé(s) par l'entraîneur

*vente de pincés nez professionnels par le club = 4€/pièce

Détail des parts cotisations FFN-NAT65

	Type de licence		Part FFN	Part du club	Total
Nouvelle inscription	Natation pour tous (loisirs)	16 ans et plus	20€	215€	235€
		15 ans et moins	32€	203€	
	Compétition (challenge régional)	11 ans et moins	44€	191€	
		12 ans et plus	60€	175€	
	SynchroNat (compétition)	facultatif	15€	en + de la licence si sélectionné(e) pour les épreuves	
Ré-inscription	Natation pour tous (loisirs)	16 ans et plus	20€	195€	215€
		15 ans et moins	32€	183€	
	Compétition (challenge régional)	11 ans et moins	44€	171€	
		12 ans et plus	60€	155€	
	SynchroNat (compétition)	facultatif	15€	en + de la licence si sélectionné(e) pour les épreuves	
Baby Synchro	Natation pour tous (loisirs)	15 ans et moins	32€	93€	125€
Parents	Natation pour tous (loisirs)	16 ans et plus	20€	175€	195€



Bulletin d'inscription saison 2025-2026 à
la Natation Artistique pour Tous 65 -
NAT65

photo à coller ici
pour nouvelle
inscription
seulement

N° Licence FFN (à remplir par le club):

NOM DE L'ADÉRENT(E) :

PRÉNOM : NÉ(E) LE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL MOBILE DE L'ADHÉRENT(E) :

E-MAIL DE L'ADHÉRENT(E) :

- Je souhaite être ajouté(e) au groupe WhatsApp pour le covoiturage
- Je souhaite être ajouté(e) au groupe WhatsApp "Bénévoles" pour aider lors des évènements du club

_____ POUR L'ADHÉRENT(E) MINEUR _____

PARENT 1 / REPRÉSENTANT LÉGAL

NOM : PRÉNOM

ADRESSE (si différent) :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL MOBILE :

E-MAIL :

- Je souhaite être ajouté(e) au groupe WhatsApp pour le covoiturage
- Je souhaite être ajouté(e) au groupe WhatsApp "Bénévoles" pour aider lors des évènements du club
- Je souhaite recevoir les informations de la FFN

PARENT 2 / REPRÉSENTANT LÉGAL

NOM : PRÉNOM

ADRESSE (si différent) :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL MOBILE :

E-MAIL :

- Je souhaite être ajouté(e) au groupe WhatsApp pour le covoiturage
- Je souhaite être ajouté(e) au groupe WhatsApp "Bénévoles" pour aider lors des évènements du club
- Je souhaite recevoir les informations de la FFN -



COTISATION

Cochez la cotisation souhaitée :

- Nouvelle inscription à la NAT65235€
- Réinscription à la NAT65.....215€
- Baby synchro125€

Moyens de paiements acceptés :

- Chèque
- Chèque (paiement en 3x)
- Espèce
- En ligne sans frais (sur le QR Code ci-contre)



Chèque(s) à l'ordre de : "NAT65"

Réduction pour les fratries :

- Cochez la case si l'adhérent(e) est le 2ème enfant inscrit au club NAT65

→ Vous bénéficiez d'une réduction de **10€** sur la cotisation du 2ème enfant.

Si paiement en ligne code à saisir : **ENFANT2**

- Cochez la case si l'adhérent(e) est le 2ème enfant inscrit au club NAT65

→ Vous bénéficiez d'une réduction de **20€** sur la cotisation du 3ème enfant.

Si paiement en ligne code à saisir : **ENFANT3**

Aides acceptées :

Il est possible de régler la cotisation en totalité ou en partie à l'aide :

- des coupons sport ANCV
- des chèques vacances ANCV
- du Pass'Sport

Merci de régler la totalité de la cotisation lors de l'inscription.

Nous vous rembourserons ensuite la part correspondante aux coupons ou au Pass'Sport, **dès réception** des justificatifs (coupons ou code Pass'Sport) au plus tard le 31/12/2025.

- Je bénéficie de coupons sport /ANCV /Pass'Sport et souhaite en utiliser pour le paiement

Aide au paiement via Pass'Sport, merci d'indiquer le code du Pass'Sport reçu par le ministère des sports :

.....



ASSURANCE LIÉE À LA FFN

Assurance Garantie de base "Individuelle accidents"

La licence FFN comprend automatiquement dans la cotisation une garantie de base d'assurance indemnisation des dommages corporels souscrite par la Fédération auprès de la MAIF.

/ Ce que couvre l'assurance :

- Les frais médicaux et de transport liés à un accident
- L'aide à domicile après hospitalisation ou immobilisation
- Les pertes de revenus en cas d'arrêt de travail
- Le versement d'un capital en cas de séquelles ou de décès
- Les frais de recherche et de sauvetage.

Pour une couverture renforcée (plafonds plus élevés, frais optiques, capital décès augmenté, etc.), **vous pouvez souscrire à l'option I.A. Sport+**

Plus d'informations :

Vous pouvez consulter le document complet joint au dossier d'inscription ou sur le Qr Code ci-dessous pour connaître le détail des garanties, exclusions et modalités.

L'assurance garantie de Base "Individuelle accident" est INCLUDE dans la cotisation



Si vous souhaitez souscrire à l'assurance complémentaire :

Garantie complémentaire I.A. Sport + - NON INCLUDE dans la licence FFN

- OUI je souhaite souscrire à une option complémentaire. Dans ce cas, remplir le formulaire de souscription disponible dans le dossier et le renvoyer à l'assureur en joignant un chèque à l'ordre de celui-ci.
- NON, je ne désire pas souscrire d'option complémentaire

Fait à :

Le :

Signature :



AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des activités du club, la NAT65 peut prendre et diffuser des photos ou vidéos où l'adhérent(e) apparaît.

Cette autorisation est valable :

- pour la réalisation de photos ou vidéos dans le cadre des activités de notre association (entraînements, compétitions, galas...)
- pour la communication interne et externe (réseaux sociaux, affiches, flyers...)
- par la presse et les médias
- pour la mise en vente de produits (calendriers de fin d'années...)

Je soussigné(e) :

Responsable légal de l'adhérent(e) :

Autorise la NAT65 à photographier / filmer l'adhérent(e) et à exploiter son image à titre **gratuit ET payant**.

N'autorise pas la NAT65 à photographier / filmer l'adhérent(e) pour exploiter son image.

Fait le

Signature :

DÉCHARGE RESPONSABILITÉ CO-VOITURAGE

Je reconnais que comme tout service de mise en relation de personnes, le co-voiturage peut comporter certains risques.

Je déclare que mon enfant utilise ce service sous ma seule et entière responsabilité (en particulier en cas de dommage, d'accident ou de vol survenant lors d'un voyage tel qu'un déplacement pour un entraînement, stages, sorties extérieure ou une compétition).

Décharge valable du 1er septembre 2025 au 31 août 2026

Je soussigné(e) :

Responsable légal de l'adhérent(e) :

Cochez les cases souhaitées :

J'autorise mon enfant à faire du co-voiturage

Je n'autorise pas mon enfant à faire du co-voiturage

J'accepte, dans la mesure du possible, de covoiturer d'autres adhérent(e)s de la NAT65 pour les trajets liés au club (entraînements, compétitions, stages...).

Fait le

Signature :



QUESTIONNAIRE DE SANTÉ FFN ET CERTIFICAT MÉDICAL

Merci de joindre impérativement le questionnaire de santé FFN.

Pour une réinscription à la NAT65 :

- Si réponse **NON** à toutes les questions du questionnaire → ne pas fournir de certificat médical
- Si réponse **OUI** à 1 question du questionnaire → fournir un certificat médical

Le certificat remis en 2024 est encore valable 2 ans mais si vous souhaitez nous en remettre un nouveau, vous pouvez le joindre avec le questionnaire de santé.

Pour toute nouvelle inscription à la NAT65, un certificat médical autorisant la pratique de la natation artistique en loisir et en compétition est **OBLIGATOIRE**, peut importe les réponses du questionnaire.

Le certificat médical peut être remis en main propre lors des premiers entraînements.

⚠ Attention : aucun rappel individuel ne sera effectué.

Un délai raisonnable est accordé pour le fournir, mais il ne doit pas s'éterniser.

Sans certificat médical valide, l'accès aux entraînements sera refusé.

Merci de votre compréhension.



AUTORISATION D'OPÉRER, DE SOINS ET DE SANTÉ

- J'autorise à ce que l'adhérent(e) reçoive les soins nécessaires en cas d'accidents ou d'états physiques requérant une intervention médicale.
- J'accepte l'intervention d'anesthésie, des services médicaux (pompiers, samu), ainsi que celle du médecin traitant.

Autorisation valable du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

Nom de médecin traitant :

L'adhérent(e) a des allergies : OUI NON

Si oui, précisez :

L'adhérent(e) a PAI (Projet d'accueil individualisé) (Asthme, allergies alimentaires, traitements médicaux réguliers...) OUI* NON

**Si oui, merci de fournir une copie du PAI avec l'ordonnance et les protocoles à suivre.*

Autorisation de prélèvement sanguin à des fins de contrôle antidopage : (conformément à la réglementation FFN et aux dispositions de l'AFLD)

- Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'adhérent mineur ou majeur
- Reconnaiss être informé que l'absence d'autorisation (parentale) est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner sanctions disciplinaires à son égard

Je soussigné(e)

Responsable légal de l'adhérent(e)

Fait à :

Le :

Signature :



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les dispositions de ce règlement intérieur s'ajoutent à celles du règlement intérieur de chaque piscine et établissements fréquentés.

Afin de permettre aux nageurs/euses de pouvoir pratiquer leur sport favori dans des conditions de travail favorables, le règlement doit être respecté à compter du premier jour d'entraînement de chaque année sportive.

• Article 5. – Adhésion annuelle à l'Association

Un test d'entrée sera effectué avant toute nouvelle inscription à la NAT65 même si l'enfant sait nager.

4 séances d'essais maximum sont possibles avant toute nouvelle inscription ou réinscription.

L'accès aux entraînements et aux bassins sera refusé en cas de non-remise du certificat médical et tant qu'il ne sera pas transmis au club.

• Article 6. – Cotisation annuelle

Les cotisations versées à la NAT65 lui sont **définitivement acquises**. Aucune cotisation ne sera remboursée en cours d'année en cas de départ, de démission, de radiation du club ou de décès d'un adhérent. Le non-règlement de la cotisation entraîne la perte de la qualité d'adhérent.

• Article 7. – Admission aux entraînements et aux bassins

Les adhérent(e)s sont tenus de respecter toutes les règles de fonctionnement et d'hygiène des établissements fréquentés dans le cadre des entraînements, des stages et des évènements ainsi que les consignes des entraîneurs.

Les parents ont l'obligation de rester dans les tribunes lors des entraînements quand le bassin est accessible au public.

Lorsque cela est demandé et nécessaire, la mise en place et le rangement du matériel (accessoires, lignes d'eau, etc.) doivent être l'affaire de **TOUS LES ADHÉRENTS** présents et non des mêmes personnes à chaque séance.

Un minimum de civilité est demandé à cet égard.

De plus, **aucun manque de respect envers qui que ce soit** (entraîneurs, nageuses de même équipe ou d'une autre, parents, personnels de l'établissement...) ne sera toléré sous peine d'exclusion temporaire ou définitive.

Tout entraîneurs et nageurs se doivent d'**arriver à l'heure indiquée au bord du bassin** et non dans les vestiaires (exemple : entraînement à 13h = 13h au bord du bassin).

En cas de retard exceptionnel ou d'absence, les nageurs doivent en informer leur entraîneur respectif via les groupes WhatsApp.

Progresser individuellement en natation artistique requiert un investissement certain, de la rigueur et de la détermination. Mais c'est aussi un sport collectif, et cela requiert donc de la part de toute l'équipe de l'assiduité et de la ponctualité.

Le non-respect de ponctualité permanente peut valoir une sanction.

L'assiduité des nageurs sera contrôlée à chaque entraînement grâce à une feuille de suivis.



• Article 9. – Bien-être, santé et sécurité

Afin que ce sport se passe dans les meilleures conditions, merci de:

- nous informer si vous ou votre enfant rencontre une quelconque difficulté
- nous informer si vous ou votre enfant rencontrez des soucis d'intégration dans l'équipe.

• Article 14. – Entraîneurs

Les entraîneurs se doivent d'entraîner, d'organiser, d'effectuer des choix et de prendre des décisions concernant l'activité et ses différentes manifestations.

Ils sont les seuls décisionnaires quand il s'agit de leur ballet : (entraînements, chorégraphies, musique, choix des nageuses...)

Les entraîneurs se réservent le droit de changer un nageur de groupe en cours d'année, en fonction des résultats, du travail, de l'assiduité et du comportement.

Signature de l'adhérent(e) :

précédé de la mention "Lu et approuvé"

Signature du responsable légal :

précédé de la mention "Lu et approuvé"

ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3) DU CODE DU SPORT

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

*Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par **OUI** ou par **NON**, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.*

Tu es une fille un garçon

Ton âge : ans

DEPUIS L'ANNÉE DERNIÈRE	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

DEPUIS UN CERTAIN TEMPS (PLUS DE 2 SEMAINES)

Te sens-tu très fatigué (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SUIVEZ NOUS SUR     ffnatation.fr

ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3) DU CODE DU SPORT

DEPUIS L'ANNÉE DERNIÈRE	OUI	NON
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

AUJOURD'HUI	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

QUESTIONS À FAIRE REMPLIR PAR TES PARENTS	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si tu as répondu **OUI** à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

Type de Licence	Fournir une attestation du renseignement du questionnaire de santé	Fournir un certificat médical d'absence de contre-indication
Toutes les licences - Compétition - Natation pour tous - Encadrement - Eau libre promotionnelle	Si réponse « NON » à toutes les questions du QS Sports – Mineurs 	NON
	Si une réponse « OUI » à une question du QS Sports - Mineurs 	OUI

ATTESTATION DE REPONSE NEGATIVE A TOUTES LES QUESTIONS DU QS - FFN MINEURS
(à remplir par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur)

Je soussigné(e) : [Nom - Prénom]

Nom du Club :

Demeurant :

..... [Adresse complète]

Atteste sur l'honneur :

- Avoir répondu NON à toutes les questions du QS - FFN Mineurs.
dont le contenu a été validé par le Cercle de Compétences Médical de la FFN

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à [Ville] le [date]

 Signature de la personne
exerçant l'autorité parentale



Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents de la FFN

saison sportive 2025/2026

La Fédération française de natation attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFN et ses associations sportives affiliées sont pris en charge dans le cadre du contrat souscrit auprès de MAIF par la FFN (n° de sociétaire 4730780 H).

Garantie Indemnisation des dommages corporels¹

Votre licence sportive FFN intègre l'assurance indemnisation des dommages corporels de base facultative².

CHAMP D'APPLICATION

La pratique des activités sportives dans le cadre des activités mises en place par la FFN et les associations sportives affiliées à la Fédération française de natation.

TERRITORIALITÉ

Les garanties sont acquises dans le monde entier.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Sont exclus des garanties

- Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel ;
- les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti ;
- les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses ;
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales ;
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Option I. A. Sport+¹

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une option complémentaire, I. A. Sport+, qui se substituera à la garantie de base de la licence et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.

Si l'option complémentaire I. A. Sport+ offre des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elle ne permet pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurance qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

1. Le contenu des garanties figure au verso du présent document.

2. Cette garantie est facultative et le licencié peut y renoncer (voir encadré au verso du présent document).

MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9

Fédération française

de natation
104 rue Martre
92110 Clichy

Si vous souscrivez la garantie I. A. Sport+, vous devez adresser le bordereau détachable complété à la MAIF, accompagné de votre chèque de règlement (MAIF - Associations Collectivités Entreprises Centre de gestion multirisque - 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort).

La cotisation complémentaire d'assurance d'un montant de 18,24 € pour la période 2025/2026, devra être réglée par chèque à l'ordre de MAIF en inscrivant au verso du chèque le numéro de sociétaire 4730780 H.

Garantie indemnisation des dommages corporels

Contenu	Plafonds IDC de base	Plafonds option I.A. Sport+
• Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation	700 € dans la limite de 3 semaines	1 500 € dans la limite d'un mois
• Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux	1 400 €	3 000 €
– dont frais de lunetterie	80 €	300 €
– dont frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité	16 €/jour dans la limite de 310 €	2 h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation
• Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation	Non couvert	10 €/jour dans la limite de 365 jours
• Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident	16 €/jour dans la limite de 3 100 €	30 €/jour dans la limite de 6 000 €
• Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation :		
– jusqu'à 9 %	6 100 € x taux	30 000 € x taux
– de 10 à 19 %	7 700 € x taux	60 000 € x taux
– de 20 à 34 %	13 000 € x taux	90 000 € x taux
– de 35 à 49 %	16 000 € x taux	120 000 € x taux
– de 50 à 100 % : - sans tierce personne	23 000 € x taux	150 000 € x taux
– avec tierce personne	46 000 € x taux	300 000 € x taux
• Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès :		
– capital de base	3 100 €	30 000 €
– augmenté de : - pour le conjoint survivant	3 900 €	30 000 €
– par enfant à charge	3 100 €	15 000 €
• Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime

Renonciation à l'assurance indemnisation des dommages corporels de base

Le coût de l'assurance indemnisation des dommages corporels de base de la licence est de 0,15 € TTC. Conformément à la loi, cette garantie est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire.

En cas de renonciation à l'assurance, le licencié ne bénéficiera d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFN et ses associations sportives affiliées.

4 730 780 H **Bordereau à adresser à MAIF - Associations Collectivités Entreprises - Centre de gestion multirisque - 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort**

Je soussigné(e) (nom, prénom) Date de naissance

Adresse

atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport+. Je souhaite souscrire la garantie I. A. Sport+ qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base de la licence. Je joins un chèque de 18,24 € pour la saison 2025/2026, libellé à l'ordre de MAIF avec inscrit au dos le numéro de sociétaire 4730780 H. J'ai bien noté que la garantie I. A. Sport+ serait acquise à compter de la date de souscription (date de réception du bordereau par FFN) jusqu'à la fin de période de validité de ma licence.

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légitime, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de présouscription, à la gestion des sinistres et des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, la réalisation de statistiques par MAIF et ses filiales, ainsi que dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la législation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La lutte contre la fraude à l'assurance peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsable de la protection des données personnelles, MAIF, CS 91000, 79038 Niort cedex 9 ou vosdonnees@maif.fr. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables. Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues de l'assuré, entraîne, selon le cas les sanctions prévues aux articles L.113-8 et L.113-9 du Code des assurances.

Fait à Le

Signature
(pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)